

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 OCTOBRE 2020 à 20 h 30

Séance du 16 octobre 2020 à 20 h 30

Le 16 octobre 2020, le Conseil Municipal dûment convoqué est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire.

Présents : MM. Renauld Hervé, Géraudie Thomas, Maillard Fabrice, Campana Florent, Dupuy Jean-Philippe, Le Tual Didier, Trochet Jean-Claude, Vénard Sylvain, Mme Zaoui Nathalie

Absents excusés : MM. Masi Benjamin, Hamel Arnaud

Absent :

Était représenté : M. Masi Benjamin (par M. Renauld Hervé)

Secrétaire de séance M. Trochet Jean-Claude

En application de l'article 1^{er} du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé.

Monsieur Renauld Hervé, maire, a décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera en présence du public limité à 4 personnes maximum autorisées à y assister.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent la demande de Monsieur Renauld Hervé.

Ordre du Jour

- Ramassages scolaires – Participation de la commune (annule et remplace la délibération n° 2020/08 du 28 février 2020)
 - Transfert aux intercommunalités de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU) et documents d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale
 - Délibération portant désignation d'un notaire pour effectuer des recherches sur un terrain abandonné par ses propriétaires
 - Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés
 - Décision modificative
 - Rapports des commissions
 - Rapports divers
 - Questions diverses.
-

Décisions du Maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises :

1) Déclaration préalable

- DP 078 283 20 M 0015 signé le 05 septembre 2020 – changement du portail et élargissement de l'accès
- DP 078 283 20 M 0009 annulé et classé sans suite le 09 septembre 2020 – pose d'une fenêtre de toit

Vous pouvez retrouver plus de détails en parcourant le registre des délibérations disponible en mairie.

- DP 078 283 20 M 0010 annulé et classé sans suite le 09 septembre 2020 – pose de deux fenêtres de toit
- DP 078 283 20 M 0016 signé le 14 octobre 2020 – pose d'un châssis de toit

2) Arrêté de circulation

- N° 54/2020 du 26 septembre 2020 pour des travaux de carottages sur la chaussée et les trottoirs sis route de Nogent

3) Arrêté

- Arrêté de ramonage des cheminées n° 53/2020 du 26 septembre 2020 (annule et remplace le précédent arrêté n° 52/2020 du 12 septembre 2020)

4) Régie

- Arrêté n° 55/2020 du 10 octobre 2020 relatif à un acte constitutif d'une régie de recettes et d'avances

5) Certificat d'urbanisme

- CUa 078 283 20 M 0006 signé le 10 octobre 2020 – parcelle ZA 309 et 312

Les conseillers municipaux ont pris acte de ces décisions.

2020/30 - Ramassages scolaires - Participation de la Commune (annule et remplace la délibération n° 2020/08 du 28 février 2020)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité pour la rentrée scolaire 2020-2021, de rembourser aux familles habitants Grandchamp les cartes de transports scolaires des collégiens et des lycéens jusqu'à la classe de terminal à hauteur de 52 € par carte.

2020/31 – Transfert aux intercommunalités de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU) et documents d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale

Le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert auprès de la CC Pays Houdanais de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU) et documents d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale.

2020/32 - Délibération portant désignation d'un notaire pour effectuer des recherches sur un terrain abandonné par ses propriétaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la parcelle cadastrée section ZA n° 183, d'une contenance de 4 050 m², est laissée à l'abandon depuis plus de 30 ans. Pour des raisons de sécurité la commune est obligée d'entretenir ce terrain depuis de nombreuses années.

Aussi, afin de s'assurer que la commune peut prétendre à exercer ses droits pour acquérir de plein droit cet immeuble.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire auprès du notaire de son choix et l'autorise à signer tous documents.

2020/33 – Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

Monsieur le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Le Conseil Municipal décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

2020/34 – Décision modificative

Le Conseil municipal accepte cette décision modificative. Cette décision n'a aucune incidence majeure sur le budget 2020.

Rapport des commissions

1 – Réunion de la CC Pays Houdanais du 28 septembre 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des points les plus importants de cette réunion

1.1 – Collège de Houdan

Le Conseil départemental a retenu l'option démolition-reconstruction et extension à 900 places du collège de Houdan, in situ avec installation d'un collège provisoire pendant 2 ans (pour éviter que les élèves ne subissent des années de travaux).

1.2 – Terrain de foot

Une validation de principe a été émise pour la construction d'un nouveau terrain de foot synthétique à l'emplacement d'ancien.

1.3 – Acquisition du terrain Benoist à Maulette

Il s'agit d'un terrain d'une surface totale de 49 822 m² situé au lieudit Mocsouris. L'acquisition éventuelle de ce terrain permettrait à la CC Pays :

- D'accueillir la caserne des pompiers
- D'installer les bureaux de la CC Pays Houdanais
- De constituer une réserve foncière.

1.4 – Projet de territoire

Une commission réfléchi à une solution sur le désert médical

1.5 – Programme d'aide aux communes en voirie et réseaux divers

La CC Pays Houdanais a pris une délibération le 24 septembre 2019 pour acter le linéaire de voirie, par commune, qui relève de sa compétence

Rapports divers

1 – Sily

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le rapport d'activités 2019 et le compte administratif 2019. Il indique que ce rapport a été adressé le 12 octobre 2020 par mail auprès des conseillers municipaux.

2 – Affaissement de la RD 983

Dans le courant du mois de septembre, il a été constaté un affaissement de la chaussée de la RD 983. Le Conseil Départemental des Yvelines prévoit les travaux avant la fin de l'année. Le montant des travaux d'environ 17 000 € TTC seront à la charge du Conseil Départemental des Yvelines.

3 – Demande de recours gracieux

La Mairie a reçu une demande de recours gracieux suite à la délivrance d'un certificat opérationnel refusé pour la construction d'une maison d'habitation individuelle.

4 – Réunion organisée par les pompiers le commandant Debiais

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il existe un problème de sécurité incendie sur la commune. En effet, certaines bouches à incendie ont un débit insuffisant pour assurer la sécurité des habitations en cas d'incendie.

Avec l'aide du commandant Debiais, il sera rédigé un plan de sauvegarde.

5 – Réunion avec Monsieur Tétart du 17 septembre 2020

Cette réunion a permis à Monsieur Tétart de présenter aux membres du conseil municipal la CC Pays Houdanais, ses compétences, les modalités de transfert de compétences, ses ressources, etc. et échanger sur les ressentis, les attentes, les déceptions, etc.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22 h 05.

Le Maire,
Hervé RENAULD

